

Pour vous y rendre :

MéTRO – Ligne 10 station : Cluny-La Sorbonne ou Maubert-Mutualité

Bus – Ligne 84, 89

RER B – Station Luxembourg

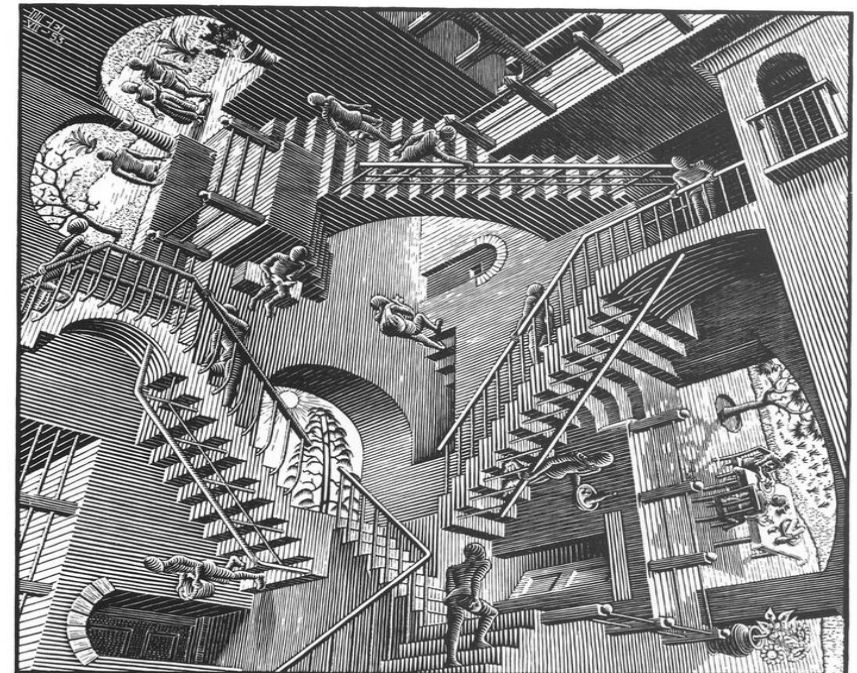


Entrée libre sans inscription, dans la limite des places disponibles

Responsables scientifiques : Hervé Ascensio et Pascale Gonod
Organisation et contact : Rafaèle Pedersen : rpeters@univ-paris1.fr

Lundi 9 avril 2018

LES PRINCIPES COMMUNS DE LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE ESSAI D'IDENTIFICATION



Centre Panthéon
Salle 1

9h00 - Introduction : quels principes ? quelle(s) procédure(s) ? quelle(s) administration(s) ? *Pascale Gonod et Hervé Ascensio, Professeurs à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne)*

LA CONSTRUCTION DE L'OBJET « PRINCIPES COMMUNS »

9h15 – Construction institutionnelle

Présidence : *Maud Vialettes, Conseillère d'Etat*

Codification ou non-codification des principes de la procédure administrative en France, *Thomas Boussarie, Doctorant contractuel à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne)*

L'invention par l'Union européenne de principes européens de la procédure administrative (les textes), *Isabelle Pingel, Professeure à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne)*

La construction de principes de procédure administrative (globale) par des personnes privées : le cas de l'ICANN, *Eleonora Bottini, Maître de conférences à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne)*

La finalité des principes communs de procédure administrative en droit international, notamment économique, *Hervé Ascensio, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne)*

Pause

11h00 – Construction doctrinale

Présidence : *Jean-Marc Sorel, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne)*

La reconnaissance/construction de principes par le courant du Global Administrative Law, *Philippe Coleman, ATER à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne)*

Les droits de l'homme comme source d'une bonne procédure administrative ? *Pierre Bourdon, Professeur à l'Université du Mans*

La construction de l'idée de commun, *Isabelle Boucobza, Professeure à l'Université de Paris Nanterre et Charlotte Girard, Maître de conférences à l'Université de Paris Nanterre*

La construction d'un projet de recherche sur le fonds commun du droit administratif, *Marie-Claire Ponthoreau, Professeure à l'Université de Bordeaux*

A PROPOS DE CERTAINS PRINCIPES COMMUNS

14h15 – Le principe de bonne administration

Présidence : *Pascale Gonod, Professeure à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne)*

Allemagne , *Ute Mager, Professeure à l'Université de Heidelberg*

Royaume-Uni, *Mathilde Montaubin, Doctorante contractuelle à l'Université Paris II, Panthéon-Assas*

Suède , *Patricia Jonason, Professeure à l'Université Södertörn –Stockholm*

Italie, *Francesca Di Lascio Professeure à l'Université Roma III*

Union européenne, *Myriam Benlolo-Carabot, Professeure à l'Université de Paris Nanterre*

Pause

15h30 – Les principes de loyauté, confiance légitime et bonne foi

Présidence : *Hervé Ascensio, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne)*

Les principes de loyauté, confiance légitime et bonne foi en droit privé, *Christine Boillot, Maître de conférences à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne)*

Les principes de loyauté, confiance légitime et bonne foi en droit administratif, *Cécile Barrois de Sarigny, Maître des requêtes au Conseil d'Etat*

La loyauté de la preuve : principe commun de droit administratif et de droit pénal, *Lilian Dailly, doctorant contractuel à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne)*

Conclusions : *Jacques Caillosse, Professeur émérite de l'Université Paris II, Panthéon-Assas*